

La vaccination est accessible pour :

1. Les personnes avec numéro NISS, dans certains cas aussi sans papiers !

Le numéro NISS est le numéro national du registre de la population, du registre des étrangers ou du registre d'attente. Il est composé de 11 chiffres et commence par la date de naissance à l'envers.

Où trouver le numéro NISS ?

- sur la carte d'identité belge
- sur la carte de résidence belge
- sur la carte isi+ (délivrée par la mutuelle)
- sur l'Attestation d'immatriculation (carte orange)
- sur l'Annexe 15 : attestation de séjour temporaire
- sur l'Annexe 19 : demande d'attestation d'enregistrement ou de carte d'identité d'étranger en qualité de ressortissant suisse
- sur l'Annexe 19ter : demande de carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne ou de carte d'identité d'étranger en qualité de membre de la famille d'un ressortissant suisse
- sur l'Annexe 35 : document spécial de séjour
- sur la Demande de régularisation (9ter)
- sur la preuve de déclaration Limosa
- sur le permis de travail...

Attention ! Si vous avez fait une demande d'asile, de regroupement familial ou de régularisation 9ter (jugée recevable) qui a été déboutée, **vous avez aussi un numéro NISS valable pour la vaccination.**

Attention ! Un numéro NISS reste toujours valide, même si l'un des documents cités ci-dessus a perdu sa validité.

2. Les personnes avec numéro BIS, aussi sans papiers !

Le numéro BIS est un numéro d'identification pour les personnes qui ne sont pas enregistrées dans les registres de la population, des étrangers ou d'attente. Le numéro BIS est composé de 11 chiffres.

Où trouver le numéro BIS ?

- sur la carte AMU (aide médicale urgente) délivrée par le CPAS

Pour les personnes sans papiers et sans numéro NISS ou BIS :

L'organisation de la vaccination pour les personnes sans papiers et sans numéro NISS ou BIS est presque finalisée. Vous aurez des informations sur le site doucheflux.be et sur la page Facebook de DoucheFLUX et sur Instagram.

Attention ! Si vous avez fait un test Covid-19 et vous n'avez pas de papiers, ni de numéro NISS ou BIS, vous avez reçu un document avec un numéro TER/COVID-19, qui ne peut pas être utilisé pour s'inscrire à la vaccination !

Attention ! Les campagnes de vaccination par MOBIVAX qui ont lieu à DoucheFLUX s'adressent aux personnes en situation d'extrême précarité : personnes sans abri, vivant dans un squat...

Attention ! Les personnes vaccinées par MOBIVAX, et qui n'ont pas de numéro NISS ou BIS, reçoivent une carte de vaccination mais qui ne donne pas accès au certificat COVID numérique de l'Union européenne. Si vous voulez obtenir le certificat COVID numérique de l'Union européenne, attendez l'ouverture prochain du dispositif pour personnes sans papiers et sans numéro NISS ou BIS.

Autres conditions actuelles pour être vacciné·e :

- être né·e en 1990 ou avant et vivre dans une commune bruxelloise, ou
- avoir reçu une invitation officielle à la vaccination, ou
- être [un·e patient·e à risque](#)

Inscription dans BRUVAX :

L'inscription pour la vaccination se fait en ligne dans [BRUVAX](https://bruvax.brussels.doctena.be) : <https://bruvax.brussels.doctena.be>

Si vous avez un problème lors de l'inscription, appelez le 02 214 19 19.

Vaccination sans réservation :

Abattoir d'Anderlecht, Rue Ropsy Chaudron 24, 1070 Anderlecht

Du vendredi au dimanche de 8h45 à 12h (jusqu'au 18.07.2021)

Toutes les personnes avec numéro NISS ou BIS à partir de 18 ans (nées après 1990) et qui vivent dans une commune bruxelloise, peuvent déjà s'inscrire sur la **liste d'attente dans BRUVAX**. Elles peuvent être appelées en dernière minute, s'il reste des vaccins.



Informations collectées par DoucheFLUX.

Le document est susceptible d'évoluer.

Consultez régulièrement doucheflux.be pour la dernière version.